



Erreur de prenom sur mon jugement

Par **nanou30170**, le **13/03/2016** à **11:04**

bonjour

je vient de recevoir mon jugement et sur celui il es indiqué le 2 eme premon de mon ex femme .

donc il es ecrie ex janime a la place de stephanie et son nom de famille es correcte , je doit une pension alimentaire

mais avec cette erreur es ce que jai le droit de pas lui payer en vue de cet erreure ?????

merci pour vos reponce elle me seron tres utile

Par **morobar**, le **13/03/2016** à **16:58**

Et puis quoi encore ?

C'est une erreur de plume, portant sur un prénom facultatif.

Il est impossible pour vous de vous tromper de créancier, et je ne vois pas comment vous pouvez espérer échapper au jugement.

Par **Visiteur**, le **01/05/2016** à **17:32**

Cette erreur ne change rien.

Vous devriez vous mettre en règle avec le droit et agir avec droiture et honnêteté.